

Le mercredi 3 août 2022

Risque sévère de feu de forêt dans l'Aisne et l'Oise L'ONF appelle à la plus grande prudence à compter de jeudi 4 août

En raison de la combinaison d'une sécheresse durable et d'une nouvelle vague de chaleur, le risque d'incendie en forêt reste très élevé les 4 prochains jours.

Dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, l'ONF appelle à la plus grande prudence pour tous les usagers de la forêt.

Chaque année, des dizaines de milliers d'hectares de forêt sont détruits par les incendies en France. Ils mobilisent et mettent à rude épreuve les services d'incendies et de secours.

Ce risque s'aggrave avec l'augmentation des températures et des sécheresses liée au réchauffement climatique.

9 départs de feu en forêt sur 10 sont d'origine humaine, le plus souvent par imprudence, négligence ou méconnaissance des risques.

Rappel important :

Toute l'année, le code forestier interdit de "porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m des bois, forêts, plantations, landes et maquis". Ces dispositions s'appliquent également pour l'interdiction de fumer en forêt.

Pour joindre les unités territoriales de l'ONF :

- Senlis – Creil – Clermont - Beauvais : 06 17 86 37 55
- Compiègne : 06 20 01 17 27
- Villers Cotterêts (et Château-Thierry) : 06 17 78 16 37
- Thiérache (Hirson et environs) : 06 46 43 11 57
- Saint-Gobain : 06 19 33 02 05

Permanence de la direction (août) : 06 34 90 57 67



QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Prévenir les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112
- Localiser la zone en précisant : lieu, numéro de parcelle (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelles), nom d'allée forestière ou de carrefour, coordonnées GPS
- Ne pas obstruer les voies d'accès à la forêt